

Recours au Règlement

J'estime que mon intervention porte sur un point fondamental et que la façon dont nous procédons actuellement empiète sur mes droits parlementaires et empêche tous les députés de s'acquitter de leurs responsabilités. J'admets que vous avez maintenu bien des fois que vous n'avez pas à vous assurer que les questions au *Feuilleton* ou celles qui sont posées au cours de la période des questions orales sont adéquates ou complètes et que votre seule responsabilité était de veiller à faire respecter le Règlement. Je suis certes de votre avis à cet égard.

Il vous serait cependant utile, Votre Honneur, ainsi qu'à la Chambre, que j'explique les difficultés dans lesquelles nous ont maintenant mis ces procédés et on en est maintenant arrivé au point où on se sert du Règlement pour tourner en dérision le privilège qu'a le député d'exiger des renseignements du gouvernement lorsque ce dernier est déterminé à contrecarrer ses efforts pour les obtenir. Je vous signale la réponse qu'on m'a donnée le 7 novembre à la question n° 67 que j'avais fait inscrire au *Feuilleton* le 11 octobre.

Vous vous rappelez, Votre Honneur, qu'au cours des derniers mois je suis intervenu à plusieurs reprises à ce stade-ci des travaux de la Chambre pour rappeler à l'attention du secrétaire parlementaire la question que j'avais fait inscrire au *Feuilleton* pour demander des éclaircissements sur le fait que le ministre du Travail de l'époque avait pris un avion du gouvernement pour se rendre dans l'Ouest du pays en vue de convaincre les propriétaires des diverses équipes de la LCF d'empêcher la vente des Tiger Cats de Hamilton à M. Harold Ballard. Il s'agissait de demander au secrétaire parlementaire si, tout d'abord, le voyage avait effectivement été effectué aux frais du gouvernement et, dans l'affirmative, combien le voyage avait coûté aux contribuables, puis qui étaient les autres personnes qui accompagnaient le ministre, et finalement de quelle façon ce voyage se rattachait aux fonctions officielles du ministre du Travail puisque s'il pouvait ainsi réquisitionner un appareil du gouvernement ce devait certes être pour une raison reliée à ses fonctions officielles.

Dans la deuxième partie de ma question, je demandais si le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) avait l'intention de donner suite à une proposition qui lui avait été faite par le ministre du Travail de l'époque, lui suggérant de trouver les fonds nécessaires pour ajouter d'autres sièges au stade Ivor Wynne.

Ces questions ont été inscrites au *Feuilleton* pour la première fois le 22 février 1978. Elles portaient alors le numéro 1332. J'ai laissé passer plusieurs mois avant de porter cette question à l'attention du secrétaire parlementaire parce qu'il me semblait que même s'il était possible d'y répondre dans un délai très court, le gouvernement avait le droit d'attendre pendant une période raisonnable. C'est en juin 1978 que, pour la première fois, j'ai pris la parole à la Chambre pour porter cette affaire à l'attention du secrétaire parlementaire. Je lui ai alors demandé, après avoir rappelé l'essentiel de la question, pourquoi elle dormait au *Feuilleton* depuis plusieurs mois sans recevoir de réponse. Le secrétaire parlementaire m'a répondu ce qui suit, comme en fait foi la page 6832 du hansard:

Monsieur le président, il eut été suffisant de me donner le numéro de la question. Je suis capable de lire le *Feuilleton*. Je veux assurer l'honorable député que nous apporterons toute l'attention requise à sa question au cours des prochaines semaines.

A ce moment-là, j'ai cru que le secrétaire parlementaire était de bonne foi et j'ai laissé tomber. Je supposais qu'il

[M. Beatty.]

s'acquitterait de ses responsabilités et qu'il me fournirait une réponse à cette question très simple.

La Chambre s'est alors ajournée pour l'été et la question est resté au *Feuilleton* pendant les trois mois d'ajournement. Évidemment, aucune nouvelle question ne pouvait être ajoutée pendant cette période, et le gouvernement avait donc trois mois devant lui pour s'occuper des diverses questions qui restaient au *Feuilleton*, et pour préparer des réponses qu'il pourrait livrer lorsque le Parlement se réunirait de nouveau pour la dernière journée de l'ancienne session. Quand les travaux du Parlement reprirent, on ne donna aucune réponse à cette question et elle resta en plan au *Feuilleton*.

Bien que j'aie alors soulevé la question sous forme de rappel au Règlement, le secrétaire parlementaire m'a donné l'assurance qu'il n'avait ménagé aucun effort pour obtenir une réponse mais qu'il avait échoué. Par la suite, je suis revenu à la charge par deux fois; en tout, cinq fois en huit mois et demi j'ai signalé au secrétaire parlementaire que cette question demeurerait sans réponse. J'ai parlé, les 29 juin, 17 octobre et 24 octobre, précisément de cette question, et les 1^{er} novembre et 10 octobre, en termes généraux, d'un certain nombre de mes questions restées en plan au *Feuilleton*.

Le 1^{er} novembre, en réponse à ma question, posée sous forme de rappel au Règlement concernant les retards mis à répondre aux questions, le secrétaire parlementaire a fait l'observation suivante:

Monsieur le président, je trouve que ces remarques sont injustes. A plusieurs reprises, à la suite d'interventions que le député lui-même ou d'autres ont faites, j'ai eu l'occasion de démontrer la bonne volonté et l'efficacité du gouvernement dans la façon de traiter les questions inscrites au *Feuilleton*.

Cette déclaration se trouve à la page 698 du hansard.

Mise à part l'ironie dont il a fait preuve quand il a dit qu'il fallait faire preuve de compétence et de bonne volonté quand on répond à ces questions, je crois que toute personne raisonnable conclurait de la réponse du secrétaire parlementaire qu'il allait donner une réponse complète dans les plus brefs délais, mais il ne l'a pas fait.

Mardi dernier, cependant, le secrétaire parlementaire a déposé une réponse écrite à ma question. La réponse à la première partie de ma question dit:

Voir le *Précis de procédure parlementaire de Beauséjour*, commentaire 171(11).

Ces derniers jours, j'ai eu l'occasion de revoir l'ouvrage de Beauséjour et j'ai su exactement pourquoi le secrétaire parlementaire refusait de répondre à ma question. Dans la quatrième édition, celle de 1958, le commentaire 171(11) dit:

Une question, orale ou écrite, ne doit pas:

(11) chercher à obtenir d'un ancien ministre des renseignements au sujet de ce qui s'est passé pendant qu'il exerçait ses fonctions.

Vous voyez donc, monsieur, dans quelle situation grotesque je me trouve. Le ministre a donc fait ce voyage pendant la fin de semaine du 4 au 6 février. Le 22 février, j'ai inscrit ma question au *Feuilleton*. Elle y était toujours quand, six mois plus tard, le ministre a démissionné. Finalement je m'entends dire par le secrétaire parlementaire qu'il ne me donnera pas l'information demandée parce que le ministre n'est plus en poste. Il ne sent pas qu'il est tenu de renseigner la Chambre sur la façon dont les fonds des contribuables sont employés.